



POSTE VACANT

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE L'IMMIGRATION, Direction de la Coopération au Développement

INVITE DES CANDIDATURES POUR UN POSTE A DUREE DETERMINEE EN
TANT QUE

AGENT DE LA COOPERATION (m/f) auprès de son Bureau de la Coopération au Développement à Hanoi (VIETNAM)

Le contrat sera d'une durée initiale de deux ans et pourra être prorogé pour une durée maximale de quatre années.

Les conditions d'éligibilité, nonobstant celles prévues à l'article 23 de la loi du 6 janvier 1996 sur la Coopération au Développement, sont les suivantes:

- être de nationalité ou résident(e) luxembourgeois(e) ;
- posséder une formation universitaire dans un domaine pertinent au regard des activités de la Coopération luxembourgeoise ;
- avoir une parfaite connaissance des langues luxembourgeoise, française, anglaise; celle de la langue locale constitue un avantage ;
- une première expérience de la coopération au développement est considérée comme un atout ;
- le (la) candidat(e) sélectionné(e) devra également être reconnu(e) apte à servir dans cette région du monde par attestation médicale.

Les candidat(e)s doivent manifester un intérêt et une sensibilité particulière pour le milieu politique, social et culturel des pays de l'Asie du sud-est et posséder l'aptitude à travailler dans un pays en développement.

Elles/Ils voudront soumettre un dossier complet comprenant une lettre de motivation, ainsi que leurs notices biographiques munies de certificats et diplômes (copies) au plus tard pour le 6 juillet 2009 au Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration, Direction de la Coopération au Développement (à l'attention de M. Serge Hentzig), 6, rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg, portant la mention « **Agent de la Coopération/Hanoi** » sur l'enveloppe.

Le Ministère organisera une séance d'entretiens pour les candidat(e)s présélectionné(e)s, laquelle aura lieu le 20 juillet 2009. Une correspondance à cet effet sera envoyée aux candidat(e)s présélectionné(e)s.

La prise de fonction est prévue pour le 1^{er} septembre 2009.

Les candidat(e)s non retenu(e)s pourront retirer leur dossier à l'adresse ci-avant indiquée endéans un mois après en avoir été informé(e)s.